

Le Pont revendique son indépendance

C'est à partir de 1709. La commune de l'Abbaye est secouée par des désirs d'indépendance de la part de chacun des villages qui veulent faire bande à part. Mais ici de manière totale, après que l'on ait partagé l'entier du territoire communal.

Le Pont plus encore que les deux autres qui finalement se refuseront au partage, l'enterrant pour un bon bout de temps, se prépare à cette séparation. C'est en quelque sorte lors de ces préparatifs, avec à la clé des comptabilités très compliquées, qu'il gagne la relative indépendance de son nouveau statut de fraction de commune.

Le village du Pont est né. Il aura la chance, au contraire de beaucoup d'autres qui se trouveront des secrétaires assez peu doués, de tomber sur le Juge Siméon Rochat qui est doté d'une belle écriture et d'une grande méticulosité dans la rédaction de ses comptes. Cela laisse un beau document.

Malheureusement celui-ci, au cours des temps qui viennent, va subir l'outrage de conditions d'entreposage déplorables. A tel point que les premières pages de ce premier registre, seront rendues pratiquement intouchables. L'archiviste des années septante du siècle passé n'a pas trouvé mieux pour conserver ces « incunables » que de les mettre sous feuilles plastiques. Le système est-il bon, condamnera-t-il ces premières pages à une fin plus précoce que si elles étaient restées sans protection ? L'avenir seul nous le dira. Toutefois, par mesure de précaution, ce registre a été intégralement photocopié, ce qui lui permettra sans aucun doute de mieux survivre par cette deuxième forme.

Ce premier volume des procès-verbaux, qui contient aussi les comptes, préliminaires quand il s'agissait de procéder au partage de la commune, définitifs plus tard, est indispensable à la connaissance de l'histoire du village. On y découvrira la construction de la première église, en 1710, l'installation ultérieure d'une cloche, la construction d'un clocher, l'achat d'une pendule, plus naturellement tous les petits faits qui permettent de reconstituer la manière de vivre de nos prédécesseurs. Ce document est donc précieux à plus d'un titre. C'est aussi un petit miracle, vu par où il a du passer alors qu'il franchissait les décennies et les siècles, qu'il nous soit resté.

A l'inventaire, ce registre figure sous NA1, avec :

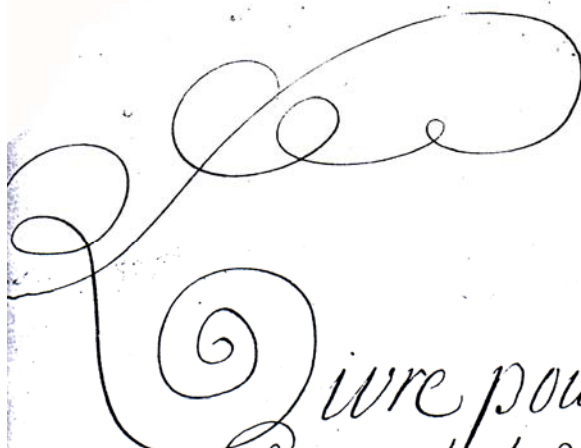
1709, 1710, 1711, comptes.

1708-1716, quelques procès-verbaux.

1716, comptes, comprend également les arriérés des années 1712 à 1716

1717-1776, comptes, comprend aussi quelques procès-verbaux.

Notons aussi que la série des comptes est complète jusqu'à nos jours. Et qu'un vrai registre de procès-verbaux, AA1, ne commence qu'en 1794.

ivre pour l'honorable
Conseil du village & Communauté
du Pont En la Vallée du Lac de Joux
Commencé
Le 31^{me} Decembre 1708
Terminé en 1777.

3

Dieu soit au Commencement, Amen

Du dernier Decembre

1708

Comme il soit que Les trois Villages qui composent l'ant.
Commune de Mbaye, ayant fait & formé le dessein de par
Leurs biens Communs, et qu'au lieu d'une seule Commune, il y
en aura à l'advenir, ^{trois} et pour résoudre et consulter la manie
de procéder, audit partage, comme aussi, pour suivre adavan
affaires, au bien et avantage de la Commune du Bont, les
Conseilliers, cy apres nommés, se sont assembles aujour
d'hui, a esté résolu, et arrêté, comme cy apres —

S.^r Moyse Rochat aff.
S.^r Enoch Rochat aff.
S.^r Abraham Rochat aff.
S.^r Daniel Rochat aff.
S.^r Abraham Rochat offic.
Jaques Rochat
Moyse Rochat
Josue Rochat l'aîné
Jean Rochat cinier
Jean Isaac Rochat le jeune

Jean Michel Rochat Ch.
Abraham Rochat
Jean Isaac Rochat
Jean Michel Rochat
Abraham Rochat
M^r Jérôme Rochat
Michel Enoch Rochat
Abraham Rochat de
Isaac Meyland
Cy Simeon Rochat Secrétaire

Se presentent les cy apres nommés, requerant qu'il plaise
es Jurs S.^rs Conseilliers qui leur plaise, les vouloir recevoir au
nombre des S.^rs Conseilliers, sous offre de payer, comme on a eu
accoustumé, de payer d'ancienneté, et de ~~se régler~~ selon l'usage.

S.^r Isaac Rochat
Jean Felix Rochat
Pierre Samuel Rochat
Isaac Jeremie Rochat

David Hér. Bâne Rochat
P.^r Supplément
Jaques Rochat
Rymé Rochat son frere

Après avoir le tout examiné, ont esté admis et reçeus
sous les conditions accoustumées, et ont presté le serment
à eue. D'après p.^r faire les passages de Commune, aff.
Leur Gouverneur, & led^r Daniel Rochat avec les
Abraham Rochat aff.
Rochat aff.

Gouverneur: Etabli
 Le Secretaire Rochas et Abraham Rochas officiers
 Tanour
 Daniel Rochas
 foretier
 Josué Rochas l'aîné

Du 5^{me} Janvier 1709
 Sur la representation faite, par Mons.^{re} le Ministre, qu'il
 devoit tascher de remedier, aux abus qui estoient cy-
 commis et tascher d'enlever le partage et le réunir
 vivre ensemble dans un même Corps de Commune,
 Pourquoy l'honble Conseil Du Bon se sein aujourd'hui
 assemblés, et sur l'ail proposition a esté unanimement
 qu'on devra poursuivre le partage, a moins toutes
 que ceux qui ont causés les frais survenus a le faire
 les payent,

Le 2^o Mars 1709

L'honble Conseil s'estant assemblés, ensuite de l'ordonance de
 date du 21^o fevrier passé, concernant les Jours, l'ont
 fait le Reiglement qui suit

Les^{rs} Moyse Rochas soit les fils, pourront faire, 20 chands,
 Charbon, a leur ordon accoustumée, et s'il y a du bois d'abbattu
 plus n'en faut p^r les vingt Chands, luy devra servir p^r l'année
 prochaine, et s'il n'a pas assez pour couper du bois les
 Josué Rochas l'aîné quatre Chands. nih.

Abraham Rochas son fils pour fourrier de bois. 8 faud
 Jeremie felix Rochas ——— 8 faud

Leq Charbon ——— 4 Chands. nihil

Abraham Rochas Couronnier ——— 6 faud

Isaac Jeremie Rochas ——— 4 faud

Jean Isaac Rochas l'aîné p^r Charbon, 25. a fin 24 Ch

Jean Isaac Rochas le jeune id^e et son pere aussi 30 Ch. en out

Simeon Rochas 20 Ch. nih

Jean Michel Rochas 20 Ch.

Josué Rochas son frere 20 Ch. a fin 3 Ch

Jaques frere Jean Rochas 25 Ch. a fin 20 Ch. 6 faud

Jean L^{re} Hyacinthe Rochas pere 30 Ch. nih 6 faud

5

Michel Enoch Rochat 22 ch. nihil
 David Moquin, et indivis 20 ch. nihil.
 Joseph Moquin — 8 ch. nihil
 P. Abrah. Roch. et ses fils — 20 ch. nihil
 Josue Rochat le Jeune — 15 ch. en affaire 10 ch.
 Ayme Rochat pere — 12 ch. en affaire 7 ch.
 Jacques Ben Gideon Rochat fils 20 ch. nihil
 Abrah. Rochat, Clousier — 12. nihil
 Daniel Roch. & ses fils — 4 ch. nihil
 Les Enoch. Rochat pour recueillir les deux années, prochaines
 Les rentes de son ordon
 Isaac Meyland pour Couper, pour quinze fustes nihil
 Jean B. Meyland — 15 ch. ^{19 ch. chass} En celle 14. 3 millions
 Enoch Meyland recueillira le reste de son ordon
 Moysse Meyland de mesme
 Abraham Rochat des places 14 ch. } entrainé en 30 ch.
 Enoch pere et indivis — 30 ch. }

Le 10^e Mars 1709

Ont esté Commis pour vacquer es partages, de la
 Le Secretaire Rochat qui aura de salaire, a cause de
 qu'il fera au sieur 3 L. par jour
 Le s^r. Abraham Rochat app^r, Le s^r. Daniel Rochat
 Le Gouver. Abraham Rochat, lesquels auront de salaire
 2 L. par jour, toutes fois seront payés a mesure du travail
 qu'ils feront.

Du 13^e Mars 1704

6

Le 1^{er} Conseil du Comté étant assemblé au lieu
des Mandats notifiés et 1^{er} Gouverneurs de l'Abbaye par
de Vaulion, aussi bien que des Copies des Taxes de des
qu'il ont procurées, tellement qu'après avoir le tout en
à été arrêté comme sensuit

Comme qui regarde le mandant qui porte que l'on se
declare que des bois, des Croisettes, ou de la Rippaz
veut céder à ceux de Vaulion en suite de l'arrêt souverain
Le Gouverneur ira à Romainmôtier, informer Monsieur le
Lieutenant, Ballivat, ou à son absence, l'un de messieurs
substitués, pour lui informer qu'il est impossible de se pour
declamer pntement, parce qu'on ne saurait examiner la
Valeur & portée des bois qu'après les neiges fondues &
distillées, et par conséquent le prier humblement d'avoir
bonté de permettre un sursoy jusques alors

Quant à la Taxe des denrées du pays le Gouverneur ou
son opposition, jusques après le retour de la s^{me} assemblée
que nous en prétendons procurer une révision

Et que finalement le député qui ira à Berne concerne
les affaires d'avec le seig^r Ballif d'Aubonne pntera sa
supplication à LL. EE. pour les bien humblement supplier
que nous soyons maintenus toute nos Abergements

Du 10^e Juin 1709

7

Le Portte Conseil Du Pont, s'estant assemblé au sujet de la difficulté mouvante entre les s^{rs} David Rohat Surveillant, et Thoinie de mire Jean Rohat Armurier au sujet de la delaise, bit l'edant, qui se doit faire, sur le Chemin de vallores, vers leurs Challes de Sagnevognard, ~~tellement~~ Lesquels au lieu de poursuivre leur difficulté Judicialement, comme elle estoit commenciée, auroient de gré à gré soumise, au Jugement et ordonnance du Conseil, tellement qu'après avoir, entendu les parties en leurs raisons et allegations reciproques et entendu les anciens qui pouvoient avoir quelque cognoissance de ceste affaire, et sur le tout fait les esquitables reflexions nécessaires, Les s^{rs} Conseillers se fondant sur le possessoire, et d'autant que feu honn^{re} fiau Rohat la toujours faite l'eul des leur souvenance, Ceu pourquoy ils condamnent, son hoine tant du premier que second lict à la faire à l'advenir, ou chacun suivant la portée de, biens de leurz pere qui luy en advenu en partage. Et payeront les frais de ~~mesme~~

Et au cas que, les posses^{rs} de la Coustar, es veaux aboutrissants, ad delaise, la veuillent pasturer, il ne pourront aucunement passer leur bestail par icelle, mais en devront faire une en deffus du Chemin comme aussi la fermer en devers les prés, ~~sur~~ duz Chemin.

Rohat

Du 18.^e Avril 1724

Les lieus Conseillers du Village du Bon-façon
assemblés pour faire les Comptes d'honn. Jotué Ro
Chouetier de l'administration qu'il a eue des il y a
année, des affects deubts et dépendants dudit Village
même temps établir un autre Renteur a sa place
a d'autres affaires qui dépendent dudit Village

Receües		K-B-
De David et Joseph Mouquin	_____	4-3+
De Abraham Rochat officier	_____	0-10-
De Jean Pierre Rochat	_____	0-5+
De Jean Pierre Rochat laine	_____	0-5+
De Hymé Rochat son frere	_____	0-11+
De David Feu Hypolite Rochat	_____	0-4-
De Abraham Rochat Courcier	_____	0-9+
Du s. ^r Jeanfalin Rochat	_____	1-1-
Hoin de Jacob Rochat	_____	0-9+
Hoin de m ^{re} Enoch Rochat	_____	0-9-
De Jean Rochat Cirier	_____	0-9+
De Hymé Rochat peter	_____	0-4-
Hoin de David Rochat des places	_____	0-9-
De Isaac Meyland	_____	1-10-
De Jean Pierre Meyland	_____	1-10-
De la femme du Regent Reymond	_____	0-7+
Hoin de David Rochat officier	_____	0-4-
Du Capitaine Rochat	_____	2-9+
Du s. ^r Samuel Rochat	_____	2-6-
Des Gouverneurs de 1723	_____	51-0-
		73 -

Surquoy les Renteur a livré		
Cour les Interrogats.	_____	10-0-
Cour tenir l'Eschole	_____	6-0-
C ^{re} la visite de l'Eschole	_____	6-0-
C ^{re} une Cotte de sel livrée a Mons. ^r le Ministre	_____	6-9-
Livré p. ^r le fromage a ceux des places qui n'en eurent point l'année passé.	_____	1-0-
Item payé p. ^r avoir fait & a comode les fenestres de l'Eglise, que pour une Cotte p. ^r l'Eglise	_____	2-6-
Cour le Salaire du Secretaire	_____	1-3-
Item livré es s. ^r Cons. qui ont assisté aujourd'hui a la rendition des p ^{res} Comptes a chacun q ^l en	_____	7-
nombre de dia	_____	42-
		22-



Le Pont à la fin du XIXe siècle. Pour la photo ci-dessous, photographe Auguste Reymond du Brassus. Le lac de Joux est d'une immense splendeur.

